
**MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE
PUBLIQUE ET DE L'ACCES UNIVERSEL AUX SOINS**

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES**

COMMUNIQUE CONJOINT DE PRESSE

**Le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural,
Le Ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins,
et
Le Ministre de l'environnement et des ressources forestières,**

COMMUNIQUENT

Le jeudi 03 juin 2021, une équipe conjointe de la direction de l'élevage, de la direction régionale de la santé Maritime et de la direction préfectorale de la santé Zio s'est rendue dans une ferme avicole située à Klémé 1 dans le canton de Djagblé (Préfecture de Zio), sur appel du responsable de ladite ferme.

La ferme avicole abritant au total 1000 poules pondeuses a enregistré un taux de mortalité de 50%, soit au total 563 têtes de volailles.

Des prélèvements ont été immédiatement faits et envoyés au laboratoire de référence de Padou en Italie pour analyse.

Il y a une forte suspicion de la présence du virus de la grippe aviaire.

En attendant la confirmation des résultats, les mesures conservatoires conformément au plan national de riposte contre les maladies animales ont été prises pour assainir la ferme. Il s'agit notamment de :

- l'abattage, l'incinération et l'enfouissement des cadavres de volailles ;
- la destruction des œufs, de la provende et du matériel d'élevage (mangeoires, alvéoles et litières) ;
- la désinfection des poulaillers et des magasins de stockage ;
- la mise sous quarantaine de l'exploitation avicole incriminée ;
- l'interdiction de mouvements des volailles, la fermeture des marchés à volailles et des provenderies dans le canton de Djagblé pour une durée de 30 jours ;
- la prise en charge médicale des personnes cibles ayant eu des contacts avec la ferme avicole.

Notre pays a toujours su appliquer le plan de riposte contre la grippe aviaire conformément aux normes internationales et nous tenons à rassurer les éleveurs que toutes les dispositions sont prises pour juguler cette crise si celle-ci venait à être confirmée par les résultats des analyses.

Fait à Lomé, le 08 JUIN 2021

Le Ministre de la santé,
de l'hygiène publique
et de l'accès universel aux soins



Prof. Moustafa MIJIYAWA

Le Ministre
de l'environnement
et des ressources forestières



Katari FOLI-BAZI

Le Ministre de l'agriculture,
de l'élevage
et du développement rural



Antoine Lekpa GBEBENI